

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Annie Petitclerc

<https://www.cadre21.org/membres/d82ddf14a7380e1644606601>

Date d'obtention : 2022-01-06 21:39:02

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Qu'il ne faut pas regarder les photos et qu'il faut toujours se référer à la trousse Sexto.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je vais me sentir rassurer et plus confiante, car je sais qu'il y a un outils pour m'aider et surtout je vais savoir qu'elle est mon rôle dans cette situation.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

À ne pas regarder les photos, ne pas juger les jeunes, prendre la situation au sérieux et ne pas leur mettre des mots dans la bouche.